

EXTRAIT



RÉUNION DU BUREAU DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPH 65 se sont réunis le jeudi 13 novembre 2025 à 14H02 au 38 rue Soult, à Tarbes, sous la présidence de Yannick BOUBÉE, Président.

Présents :

M. Yannick BOUBÉE	Président de l'OPH 65 – Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan
M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 – Ancien ministre
M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante l'INDECOSA CGT

En visio-conférence :

M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale

Excusée :

Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL
------------------------------	----------------------

Assistaient à cette réunion :

M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Pascale PEREZ	Secrétaire administrative, secrétaire de séance

LOURDES – ACQUISITION AMELIORATION DU FOYER MYRIAM – REALISATION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX

HISTORIQUE :

Dans le cadre de la démolition de l'Ophite, il est prévu une reconstitution d'une offre locative de 165 logements financés par l'ANRU pour le relogement d'une partie des locataires de la cité de l'Ophite.

Afin de compléter son offre locative pour le relogement sur la commune de Lourdes, l'OPH 65 souhaite se positionner sur le programme Action Cœur de Ville visant la redynamisation des centres de villes moyennes.

OBJET :

L'OPH 65 a sollicité le CCAS pour faire l'acquisition du Foyer Myriam situé au 3 rue Mermoz à Lourdes, cadastré section CN numéros 152, 154 et 162 pour une contenance totale de 7a 97ca.

Ce foyer est idéalement situé, en centre-ville, proche de toutes commodités. Il est constitué d'un unique bâtiment de pièces tramées suivant une structure poteaux poutres.

Une étude de faisabilité a permis de déterminer une capacité de 6 logements locatifs sociaux (4T2, 2T3)

Les 6 logements seront financés par l'ETAT et ACTION LOGEMENT dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Un prix de cession d'un montant de 155 000 € a été convenu avec la mairie et le CCAS, montant qui correspond à l'estimation des domaines de 160 000 € en y appliquant une décote de 5 000 €.

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité le Directeur Général, avec faculté de substitution :

→ À signer la vente au prix ci-dessus relaté sous réserve de la validation du prix par les Domaines.



Le Président

Yannick BOUBÉE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES
OPH 65